



XXI^e CONGRÈS RÉGULIER

*Rapport amendé
Comité organisateur du Congrès*



RAPPORT *AMENDÉ* DU COMITÉ D'ORGANISATION DU CONGRÈS PAR LE CONSEIL SYNDICAL DE FÉVRIER 2005

Syndicat de la fonction publique du Québec

XXI^e Congrès du 4 au 9 avril 2005

Consoeurs,
Confrères,

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Le Congrès se déroulera au Centre des Congrès de Québec du 4 au 9 avril 2005, comme mentionné dans une communication antérieure.
- 1.2 Conformément aux Statuts du Syndicat, l'Exécutif national a procédé à la nomination des membres du Comité d'organisation du Congrès, à savoir : les confrères Richard Thibaudeau, Jules Morin et Paul Pelletier ainsi que les consoeurs Lise Dionne et Lucie Grandmont, et peut s'adjoindre des personnes ressources au besoin.

Délégation au Congrès

- 1.3 La moyenne des personnes/années/membres au 30 novembre 2004 ainsi que le nombre de délégations auxquelles leur section avait droit ont été expédié aux secrétaires de sections. En vertu de l'article 6.4.1 des Statuts, les sections peuvent contester leur nombre de délégués ou déléguées officiels en s'adressant au Comité d'organisation du Congrès dans les 30 jours suivant l'émission de l'information.

Ouverture du Congrès

- 1.4 Le Comité d'organisation a confié au président général et porte-parole officiel du Syndicat, le confrère Michel Sawyer, le mandat de prononcer l'allocution d'ouverture du Congrès et la Présidence générale élue prononcera l'allocution de clôture du Congrès.

2. ORGANISATION MATÉRIELLE DU CONGRÈS

Horaire des séances

- 2.1 Le Comité a opté pour un horaire semblable à celui des dernières instances nationales, à savoir :

AVANT-MIDI : 9 h à 11 h 45

APRÈS-MIDI : 13 h 30 à 19h00

Malgré ce qui précède, le Congrès ajournera le lundi 4 avril à la fin des discours des candidats et candidates à l'Exécutif national ainsi que le mardi 5 avril à la fin des élections à l'Exécutif national.

Le jeudi 7 avril à la fin des discours des candidats et candidates au Comité national des femmes et au Comité national des jeunes, le Congrès ajournera également. De plus, le mardi 5 avril à compter de 9 heures, il y aura un débat sous forme de questions aux candidats et candidates à la présidence générale d'une durée d'une heure.

Élections

- 2.2 Les élections de l'Exécutif national se tiendront le mardi 5 avril à compter de 9 heures et les élections du Comité national des femmes et du Comité national des jeunes le vendredi 8 avril à compter de 9 heures. Pour la journée du 5 avril, si les élections se terminent avant l'heure prévue d'ajournement, que le Comité d'ordre du jour du Congrès évalue la possibilité de poursuivre les travaux.

Inscription

- 2.3 Les personnes titulaires d'une délégation pourront s'inscrire :

Dimanche, le 3 avril 2005 :

de 16 h à 20 h (sous réserve qu'aucuns frais additionnels ne soient générés par cette inscription).

Lundi, le 4 avril 2005 :

de 7 h 30 à 9 h 30.

Tous les visiteurs, visiteuses et journalistes devront s'inscrire avant d'accéder à la salle des délibérations. Des personnes spécialement désignées seront affectées à cette tâche durant toute la durée du Congrès.

Accès à la salle des délibérations

- 2.4 La salle des délibérations sera accessible à compter de 7h30, lundi le 4 avril 2005.
- 2.5 La salle sera aménagée afin de permettre aux délégations fraternelles d'être assises plus près de leurs délégations officielles. La partie centrale de la salle sera réservée aux délégations officielles et participantes alors que les espaces latéraux seront réservés aux délégations fraternelles. Cet aménagement permet de visualiser plus facilement le résultat des votes à main levée tout en intégrant davantage aux débats les personnes titulaires d'une délégation fraternelle.
- 2.6 Des personnes seront chargées de contrôler l'accès à la salle. L'identité de ces personnes de même que les détails relatifs à ce contrôle vous seront fournis ultérieurement.

Présence aux séances du Congrès

- 2.7 Chaque personne titulaire d'une délégation officielle ou participante devra signifier sa présence en se présentant aux tables d'inscription. Des personnes désignées par l'Exécutif national apposeront leurs initiales sur les comptes de dépenses.
- 2.8 Les présences devront être prises au début de chaque séance.

- 2.9 À cet effet, des personnes responsables seront disponibles aux tables d'inscription 15 minutes avant l'ouverture de la séance.

Tables réservées

- 2.10 Des tables spéciales seront prévues pour les personnes invitées ou visiteuses, pour les journalistes ainsi que pour le Comité des élections.

Distribution des documents

- 2.11 L'Exécutif national désignera une personne responsable de la distribution des documents; celle-ci pourra s'adjoindre d'autres personnes qui agiront à titre de répartiteurs et répartitrices.
- 2.12 Tout document pertinent aux délibérations en cours pourra être distribué directement par les répartitrices et répartiteurs désignés; dans ce cas, les débats seront suspendus durant le temps nécessaire à la distribution.
- 2.13 Aucun document, autre que ceux prévus au paragraphe 2.12, ne pourra être distribué dans l'enceinte du Congrès sans l'approbation préalable du Comité d'organisation du Congrès et sans avoir été remis au secrétariat général.
- 2.14 Aucun affichage de quelque nature qu'il soit ne sera toléré tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle des délibérations, sauf pour les exposants.

3. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- 3.1 Les Règles de fonctionnement en Conseil syndical s'appliqueront sauf pour le volet discussion et pour la composition du Comité de l'ordre du jour dont le nombre sera augmenté à six (6) personnes, soit : la présidence, le secrétariat et quatre (4) vice-présidences. La procédure sera la même que celle utilisée durant les instances nationales.

Comité de l'ordre du jour

- 3.2 Ce comité sera composé de la présidence générale, du secrétariat général et des vice-présidences suivantes : la consœur Lucie Martineau ainsi que les confrères Jules Morin, Paul Pelletier et Gaétan Girard.

Présidence d'assemblée

- 3.3 La présidence du Congrès sera assumée par la présidence générale ou, à défaut, par une vice-présidence membre du Comité de l'ordre du jour.

Secrétariat du Congrès et lecture

- 3.4 La personne titulaire du secrétariat général agira à titre de secrétaire du Congrès et procédera, à ce titre, à la lecture des propositions et recommandations.

Inscription pour le droit de parole

- 3.5 Chaque personne titulaire d'une délégation officielle ou participante, qui désire exercer son droit de parole, devra prendre place derrière l'un des six (6) micros de la salle. La présidence d'assemblée accordera le droit de parole en alternance : après six (6) micros dans la salle, elle donnera la parole à une personne inscrite à la table de l'Exécutif national.
- 3.6 Les personnes titulaires d'une délégation fraternelle pourront exercer leur droit de parole, selon les règles habituelles, lorsque toutes les personnes détenant une délégation officielle ou participante auront complété leurs interventions.
- 3.7 Lors des ajournements, la présidence de séance notera les noms des personnes en attente et déterminera au retour, selon l'ordre d'inscription, quelle personne prendra la parole.

Temps de parole

- 3.8 Le temps de parole est fixé à deux (2) minutes; le droit de réplique est fixé également à deux (2) minutes. Afin de permettre aux oratrices et orateurs de mesurer le temps qui leur est alloué pour leur intervention, le système habituel de minuterie sera installé. Le temps de réponse de la personne ressource durant la période de clarification n'est pas inclus dans le temps de la période de clarification.

Modifications aux Statuts

- 3.9 Les recommandations sur les Statuts provenant du Conseil syndical feront l'objet d'une brève présentation. Elles devront par la suite être dûment proposées avant d'être discutées et elles ne pourront être amendées. Précisons qu'en vertu de l'article 8.1 des Statuts, les propositions portant sur les Statuts sont adoptées sur vote des deux tiers (2/3) des personnes titulaires d'une délégation officielle, présentes et habilitées à voter.

Étude des rapports

- 3.10 Les rapports de l'Exécutif national incluant le rapport du Comité national des jeunes et du Comité national des femmes sont amendables. Ils seront étudiés par blocs pour permettre un meilleur contrôle du temps.
- 3.11 Les prévisions budgétaires triennales seront, quant à elles, déposées à titre d'information.
- 3.12 Le comité recommande que le Congrès confie la poursuite des travaux non terminés au Conseil syndical spécial dans les trente (30) jours de la fin du Congrès.

Déroulement du vote

Vote à main levée

- 3.13 Lorsque le vote est demandé, les personnes titulaires d'une délégation officielle doivent soulever la carte de couleur qu'elles ont reçue au moment de l'inscription.

Vote secret

- 3.14 La présidence et le secrétariat du vote seront assumés respectivement par la présidence d'assemblée et la secrétaire générale.
- 3.15 Douze (12) bureaux de votation seront prévus et chacun sera pourvu d'un isoloir. Deux (2) personnes seront attirées à chaque bureau de votation afin d'agir respectivement à titre de secrétaire et scrutateur ou scrutatrice.
- 3.16 Le Comité d'élection ayant procédé, dans le cadre de son mandat, au choix de scrutateurs ou scrutatrices et de secrétaires de bureau de votation, le Comité d'organisation du Congrès s'en remettra à ces personnes pour tout vote secret à tenir durant le Congrès.

Devoirs de la personne agissant à titre de secrétaire du vote

- 3.17 La personne agissant à titre de secrétaire du vote remettra, à chaque secrétaire de bureau de votation, la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle habilitées à voter dans leur bureau de votation.
- 3.18 De plus, elle remettra à chaque scrutateur ou scrutatrice, le nombre de bulletins de vote correspondant au nombre de personnes titulaires d'une délégation officielle inscrites sur leur liste.

Fonctions de la personne agissant à titre de scrutateur ou scrutatrice

- 3.19 La personne agissant à titre de scrutateur ou scrutatrice remettra un bulletin de vote, sur lequel elle aura préalablement apposé ses initiales, à chaque personne titulaire d'une délégation officielle habilitée à voter et dûment identifiée.

Fonctions de la personne agissant à titre de secrétaire d'un bureau de votation

- 3.20 Une liste des personnes titulaires d'une délégation officielle habilitées à voter sera préparée par ordre alphabétique et remise à la personne agissant à titre de secrétaire de chaque bureau de votation.
- 3.21 La personne agissant à titre de secrétaire d'un bureau de votation devra rayer le nom de chaque personne titulaire d'une délégation officielle ayant exercé son droit de vote.

Fermeture des bureaux de votation

- 3.22 Dès le moment où la présidence du vote déclarera la fermeture des bureaux de votation, les personnes agissant à titre de scrutateurs et scrutatrices et de secrétaires de bureaux de votation devront faire la compilation des résultats du scrutin à l'endroit désigné à cet effet et faire rapport à la personne agissant à titre de secrétaire du vote.

- 3.23 La personne agissant à titre de secrétaire de vote fera la compilation du vote dès qu'elle aura reçu les résultats de chacun des bureaux de votation et elle communiquera le résultat final à la présidence du vote qui le dévoilera ensuite au Congrès.

Affaires nouvelles

- 3.24 Toute personne titulaire d'une délégation officielle ou participante, désireuse de soumettre au Congrès une question ne faisant pas l'objet d'étude par les rapports, doit déposer au secrétariat général un avis écrit au plus tard jeudi, 7 avril à 11h45. Le secrétariat général se chargera alors d'en faire les photocopies et la distribution aux congressistes pour que la question puisse être étudiée au moment choisi par le Comité de l'ordre du jour.

Activités sociales

- 3.25 Le Comité organisera des activités en soirée pour les congressistes et leur conjoint ou conjointe. L'horaire de ces activités et les coûts s'y rattachant vous seront transmis dès que possible. Vous pourrez vous inscrire auprès des représentantes et représentants régionaux de vos régions respectives.
- 3.26 L'organisation des activités sociales a été confiée à un sous-comité sous la responsabilité de la consoeur Lucie Grandmont et du confrère Richard Thibaudeau. Deux activités sont prévues, soit le 6 avril 2005 à compter de 20h30, la soirée de la présidence générale au siège social du SFPO et le 7 avril 2005 à compter de 20h30, la soirée des Zappartistes à St-Charles Garnier.

4. THÉMATIQUE ET CONTENU

- 4.1 Le Congrès de 2005 est le moment stratégique qui nous permettra de dégager des pistes d'action pour le cycle d'activités. De plus, le rapport que l'Exécutif national soumettra au Congrès reflètera les orientations qu'il privilégie pour les trois prochaines années.
- 4.2 Deux conférenciers viendront enrichir nos réflexions sur ces orientations qui devront nous guider dans le présent cycle d'activités.

Ordre du jour

- 4.3
1. Ouverture du Congrès
 2. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
 3. Adoption du procès-verbal du dernier Congrès
 4. Étude du rapport du Comité d'élection
 5. Étude du rapport de l'Exécutif national
 6. Étude des modifications aux Statuts et réglementations ainsi que des voeux
 7. Élections
 - Exécutif national (**mardi, le 5 avril, à 10 heures**)
 - Comité national des femmes et Comité national des jeunes (**vendredi, le 8 avril, à 9 heures**)
 8. Étude du rapport du Comité national des femmes
 9. Étude du rapport du Comité national des jeunes
 10. Affaires nouvelles

Conclusion

- 4.4 Nous espérons que le Congrès permettra à toutes et à tous de débattre sereinement des orientations proposées par l'Exécutif national qui guideront nos actions pour le prochain cycle d'activités qui démarre. Les décisions que nous prendrons démocratiquement devront susciter notre adhésion et notre solidarité et ainsi permettre de renforcer notre militance, élément essentiel pour maintenir un syndicat fort.

Syndicalement,

LISE DIONNE
SECRÉTAIRE
COMITÉ D'ORGANISATION DU CONGRÈS

ANNEXE
AU RAPPORT *AMENDÉ* DU COMITÉ D'ORGANISATION DU CONGRÈS

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

DIMANCHE, LE 3 AVRIL

16 h à 20 h
Pré-inscription

LUNDI, LE 4 AVRIL

Inscription de 7 h 30 à 9 h 30

9 h 30
Ouverture du Congrès
Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
Adoption du procès-verbal du dernier Congrès
Présentation du rapport du Comité d'élection

11 h 45
Ajournement

13 h 30
Étude du rapport de l'Exécutif national

16 h 30
Discours des personnes candidates à l'Exécutif national
Ajournement à la fin des discours

MARDI, LE 5 AVRIL

9 h
Débat sous forme de questions aux personnes candidates à la Présidence générale (1 heure)

10 h
Élections des membres de l'Exécutif national
Dîner sur place pour les délégations officielles
Ajournement à la fin des élections

MERCREDI, LE 6 AVRIL

9 h
Séance en plénière

11 h

Présentation du protocole d'entente de collaboration entre le SFPO, le SPGQ et la CSQ

11 h 45

Ajournement

Manifestation démontrant notre rapport de force en cours de négociation

13 h 30

Conférence de l'Internationale des services publics (ISP)

Séance en plénière

19 h 00

Ajournement

20 h 30

Soirée de la Présidence générale au siège social du SFPO

JEUDI, LE 7 AVRIL

9 h

Séance en plénière

11 h

Conférence de madame Barbara Legault de la Fédération des femmes du Québec

11 h 45

Ajournement

Dépôt des avis pour affaires nouvelles

13 h 30

Conférence de monsieur Jean-Noël Grenier sur les PPP et le désengagement de l'État et ses impacts

Séance en plénière

17 h 30

Discours des personnes candidates au Comité national des femmes et au Comité national des jeunes

Ajournement à la fin des discours

20 h 30

Soirée sur les Zappartistes à St-Charles Garnier

VENDREDI, LE 8 AVRIL

9 h

Élections des membres du Comité national des femmes et du Comité national des jeunes

11 h 45

Ajournement

13 h 30
Séance en plénière

19 h 00
Ajournement

SAMEDI, LE 9 AVRIL (SI NÉCESSAIRE)

9 h
Séance en plénière

11 h 45
Ajournement

13 h 30
Séance en plénière

19 h 00
Ajournement